

2LODS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €

Siège Social : 18 Rue Claude Bloch

Immeuble Le Trifide

14000 CAEN

RCS CAEN 979 210 499

<p>PROCES-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2023 DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE</p>

L'an deux mille vingt-trois

Le onze septembre

A dix heures

Le soussigné, Monsieur Ludovic LODS, associé unique et gérant de la société « 2LODS », Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €, dont le siège social est à 18 rue Claude Bloch - Immeuble Le Trifide - 14000 CAEN ;

1) Déclare être appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2) Dépose sur le bureau les documents suivants :

- le texte du projet de résolutions
- les statuts de la société

3) Adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 18 rue Claude Bloch – Immeuble Le Trifide - 14000 CAEN à **113 Rue du Haut Chemin – 50710 CRÉANCES, et ce à compter de la prise d'effet de la location-gérance.**

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

**113 Rue du Haut Chemin
50710 CRÉANCES**

Il pourra être transféré en tout autre lieu du département ou dans un département limitrophe par simple décision de la gérance sous réserve de ratification de cette décision par les associés représentant les $\frac{3}{4}$ des parts sociales, et en tout autre endroit par décision collective extraordinaire des associés. »

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique et Gérant de la société.

Ludovic LODS
